Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 17 juin 2025

Date d'affichage de la convocation :17 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants :16

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Hélène Merienne,Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Sandra Caserio, Cécile Echelard, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Sylvie Pietri, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Patrick Reteau à Sylvie Barusseau, Martine Bardin à Josette Lacam

Absents : Pascal Gouzènes, Claude Bourges, Roger Baku Maduda, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Patrick Djodi, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Murielle Thebault

Madame Roquesalane a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 37/2025

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT L'ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL ANTOINE KOENIGSWARTE

Rapporteur : Laurence CAMERA

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que le partenariat entre l'I.M.E de Gillevoisin et le service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'actions communes, pour favoriser le lien entre des jeunes venant d'horizon différents, dont l'objectif est de créer des espaces où la rencontre est possible afin que les jeunes puissent s'investir ensemble dans les projets d'enrichissement personnel, mettre en avant leur autonomie avec des actions à long et moyens termes, dans un cadre respectueux des valeurs collectives.

CONSIDERANT que la convention de partenariat a pour objectif de définir les modalités de participation et d'action des animateurs du service jeunesse de la ville du Plessis-Pâté et de l'éducatrice de l'I.M.E de Gillevoisin en charge de ces jeunes.

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104940-20250623-DELIB_37_20

CONSIDERANT que la convention de partenariat est établie pour la période du 1er septembre 2024 au 31 aout 2025, pour des ateliers se déroulant à l'espace jeunesse du Plessis-Pâté tous les mercredis de 13h30 à 16h30. Dans le cadre de cette convention les deux parties s'engagent à promouvoir toutes les actions en lien avec les différents projets éducatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE les termes de la convention entrela Ville et l'Etablissement Public National Antoine KOENIGSWARTE pour le partenariat entre l'I.M.E de Gillevoisin et le service Jeunessse de la commune du Plessis-Pâté,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-après annexée.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
***
Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai De deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :

Date de la télétransmmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

REÇU EN PREFECTURE
le 26/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104940-20250623-DELIB_37_20